

Le Comité des Cercles d'Escrime de la Province de Liège

a le plaisir de vous convier aux

Championnats d'Escrime de la Province de Liège 2024

Organisés par le
Cercle Royal d'Escrime de Huy



Le 21 septembre 2024

Hall Omnisport de l'Athénée Royal de Huy

Cité Vierset, 4500 Huy

Samedi 21 septembre 2024, à partir de 08h30

Championnats Provinciaux pour toutes les armes confondues pour toutes les catégories

Entrée gratuite pour les spectateurs.

Avec le soutien de la Province de Liège et de son Service des Sports



**Province
de Liège**

Sports

Horaires

Samedi 21/09

ARME	SEXE	CATÉGORIES	APPEL	SCRATCH	DÉBUT
Épée	Masculin & Féminin	U 20 / Senior / Vétérans	08 h 30	08 h 45	09 h 00
Fleuret	Masculin & Féminin	U 15 / U 17	09 h 00	09 h 15	09 h 30
Sabre	Masculin & Féminin	U 15 / U 17	09 h 30	09 h 45	10 h 00
Épée	Mixte	U 11 / U 13	10 h 00	10 h 15	10 h 30
Épée	Masculin & Féminin	U 15 / U 17	11 h 30	11 h 45	12 h 00
Sabre	Mixte	U 11 / U 13	12 h 00	12 h 15	12 h 30
Fleuret	Mixte	U 11 / U 13	12 h 00	12 h 15	12 h 30
Sabre	Masculin & Féminin	U 20 / Senior / Vétérans	12 h 30	12 h 45	13 h 00
Fleuret	Masculin & Féminin	U 20 / Senior / Vétérans	12 h 30	12 h 45	13 h 00
Épée	Masculin & Féminin	Handi-escrime	12 h 30	12 h 45	13 h 00

Inscriptions

Pour le **mercredi 18 septembre avant 23h59** à de préférence sur <https://fencing.ophardt.online/fr/widget/event/30531> mais possible aussi à l'aide du fichier Excel joint à renvoyer à info@creh.be

Droit d'inscription

Les frais d'inscriptions sont de 10 €.

Un tireur tirant dans une autre arme devra s'acquitter de 5 € par inscription en plus de la première.

Tout tireur inscrit valablement dans (au moins) une épreuve valide peut gratuitement s'inscrire à l'épreuve handi-escrime

Arbitres

Chaque cercle participant veillera à fournir un maximum d'arbitres permettant le bon déroulement des compétitions. La préférence sera donnée aux arbitres reconnus. (Arbitres CJL, Arbitres nationaux, etc.)

L'auto-arbitrage sera utilisé en cas de manque d'arbitres.

Règlement Complet

Le règlement complet des épreuves est disponible auprès du Comité des Cercles d'Escrime de la Province de Liège et a été envoyé à tous les clubs avec cette invitation.

Restauration

Une restauration sera prévue sur place, organisée par le club.

Nous rappelons aux participants qu'un contrôle antidopage peut avoir lieu durant le tournoi.

En vous inscrivant à la compétition, vous acceptez d'être potentiellement photographié ou filmé.

Championnats Provinciaux de la Province de Liège

Règlement de l'épreuve 2024

1. Date et lieu

Les championnats 2024 seront organisés par : **Le Cercle Royal d'Escrime de Huy**

Date : 21/09/2024

Lieu : Hall omnisport de l'Athénée Royal de Huy – Cité Vierset, 4500 Huy

Ils sont organisés avec l'appui de la **Fédération Francophone des Cercles d'Escrime de Belgique (F.F.C.E.B.)** et avec l'aide de la **Province de Liège** et de son **Service des Sports**.

Avec le soutien du Député provincial en charge des Sports

2. Catégories (2024)

Vétéran	Né(e) à partir	1984		
Senior	Né(e) à partir	2004		
U 20	Né(e) entre	2005	et	2007
U 17	Né(e) entre	2008	et	2009
U 15	Né(e) entre	2010	et	2011
U 13	Né(e) entre	2012	et	2013
U 11	Né(e) entre	2014	et	2015

3. Catégories et Armes

Les Championnats sont ouverts aux tireurs licenciés dans l'un des cercles membres du Comité des Cercles d'Escrime de la Province de Liège en règle de cotisation provinciale.

Ils se tirent **aux trois armes et dans toutes les catégories** selon l'horaire indiqué dans le point 19 «Horaire » (page 9).

L'Handi-Escrime à l'épée est également organisé s'il y a au moins 3 tireurs inscrits, venant d'au moins 2 clubs différents. Les épreuves sont ouvertes aux tireurs valides ou non qui sont au moins U17 et sont organisées sur des pistes pourvues de fauteuils adaptés et en suivant le règlement IWFC.

Tout tireur participant au Championnat Provincial doit être en **ordre de licence** auprès de la F.F.C.E.B.

Un tireur peut s'inscrire à des armes ou catégories différentes. Néanmoins, un tireur ne pourra participer à la compétition d'une autre arme/catégorie que celle dans laquelle il participe ou a participé à la condition qu'elle soit terminée ou qu'il soit éliminé avant l'appel de cette nouvelle arme/catégorie. Tout « abandon de circonstance » pour contourner la règle est prohibé.

4. Surclassement

Le surclassement est le fait de s'inscrire dans la catégorie supérieure à sa catégorie d'âge.

Le surclassement de la catégorie U11 à la catégorie U13 **n'est pas autorisé.**

Le **surclassement pour les catégories U13, U15, U17 et U20** est autorisé si l'horaire le permet.

Le **double-surclassement est autorisé pour la catégorie U17** pour autant que l'horaire le permette.

Les tireurs **Vétérans peuvent s'inscrire en catégorie Senior** pour autant que l'horaire le permette.

A l'issue de la compétition, **un tireur surclassé est classé dans la catégorie où il s'est inscrit**, peu importe sa catégorie.

5. Regroupement

Le regroupement est le fait de faire tirer ensemble 2 (ou plus) catégories d'âge et/ou sexe.

Lorsque 2 catégories sont regroupées, **les règles de la catégorie la plus âgée s'appliquent**, sauf pour la catégorie Vétérans qui utilise les règles de la catégorie Senior en cas de regroupement avec eux.

Les normes d'équipement sont cependant celles de la catégorie la plus jeune.

Si possible, les catégories **U11 et U13 sont mixtes.**

S'il n'y a moins de **5 tireurs dans une catégorie**, l'organisateur regroupera automatiquement avec une autre catégorie et/ou un autre sexe.

A moins qu'ils ne soient plus de 5, **les Vétérans sont automatiquement regroupés avec les Senior** de leur arme et sexe.

A l'issue de la compétition, les catégories/sexes éventuellement regroupés sont classés séparément. Il y a néanmoins un podium organisé pour la compétition globale (cf. « 9. Classement individuel et cérémonie protocolaire. »).

6. Formules

Avant le début de chaque épreuve, **l'organisateur décidera de la formule la plus adaptée** selon le nombre de tireurs inscrits, le timing et le nombre de présidents de jury disponibles.

Dans le cas de formules avec plusieurs tours de poule, **le décalage par cercle n'est d'application que pour le premier tour. Le classement à l'issue des poules est établi sur l'ensemble des tours tirés.**

Quelle que soit la formule, **il n'y a pas d'élimination entre les tours de poules.**

Les formules communes sont les suivantes :

- **FIE**
 - 1 tour de poules (de max. 8 tireurs) avec décalage par cercle
 - (1 tour de poules basé sur le 1er)
 - Tableau éliminatoire avec match pour la 3ème place
- **Poule unique**
 - 1 ou 2 tours de poule où toutes les tireuses/tous les tireurs se rencontrent.
 - Classement basé sur tous les tours tirés
- **Marathon**
 - 1 tour de poule unique
 - Tableau éliminatoire éventuel (où toutes les places sont tirées)
- **Poules avec regroupement et « tableaux par catégorie »**
 - 1 tour de poules (de max. 8 tireurs) avec décalage par cercle avec regroupement de catégories
 - (1 éventuel second tour de poules basé sur le 1er, avec regroupement)
 - Tableaux éliminatoires séparés par catégories

▪ Poules par niveau

- 1 tour de poules avec décalage par cercle
- (1 éventuel second tour de poules basé sur le 1er)
- 1 tour de poules par niveau basé sur le(s) tour(s) précédent(s)

▪ Tableaux par niveau

- 1 tour de poules avec décalage par cercle
- (1 éventuel second tour de poules basé sur le 1er)
- Tableaux éliminatoires de 4-6 tireurs par niveaux (Un pour les 4-6 premiers, les 4-6 suivants, etc.)

▪ Finale à 4 après poules

- 1 tour de poules avec décalage par cercle
- 1 ou 2 tours de poules basés sur le(s) tour(s) précédent(s)
- 1 tableau final pour les 4 premiers à l'issue des poules

Dans le cas de tableaux éliminatoires, **la 3^{ème} place est toujours tirée.**

Les tableaux éliminatoires peuvent également être organisés avec des repêchages si l'organisation a le temps et les ressources nécessaires.

S'il n'y a que 2 tireurs dans une catégorie, l'organisateur peut organiser une finale qui déterminera le classement de leur catégorie, soit à l'issue de leur compétition regroupée ou à un moment déterminé par le DT et où les tireurs en question sont disponibles.

7. Durée des assauts et nombre de touches

Le nombre de touches et la durée des assauts sont généralement alignés sur les règlements F.F.C.E.B.

Catégorie	Épée		Fleuret		Sabre ¹	
	Poule	Tableau	Poule	Tableau	Poule	Tableau
U11	4 touches	10 touches	4 touches	10 touches	5 touches	15 touches
U13	3 minutes	2*3 minutes	3 minutes	2*3 minutes	3 minutes	2*3 minutes
U15	5 touches 3 minutes	15 touches	5 touches	15 touches	5 touches	15 touches
U17		3*3 minutes	3 minutes	3*3 minutes	3 minutes	3*3 minutes
U20						
Senior						
Vétéran²	5 touches 3 minutes	10 touches 2*3 minutes	5 touches 3 minutes	10 touches 2*3 minutes	5 touches 3 minutes	10 touches 2*3 minutes

¹ Au sabre, la (première) pause a lieu soit à l'issue de la première période de 3 minutes soit après 5/8 touches (sur 10/15)

² Uniquement si la catégorie Vétéran se tire seule

8. Encodage dans le logiciel

Le numéro de série des tireurs sera pris sur base des classements suivants :

U 11 – U 13 – U15 : Classement Circuit des Jeunes Lames au jour de la compétition

U17 : Classement Circuit National U17 au jour de la compétition

U20 : Classement Circuit National U20 au jour de la compétition

Senior – Vétéran : Classement Circuit National Senior au jour de la compétition

Si un tireur **vient juste de changer de catégorie** et qu'il ne possède classement dans la catégorie en question, son numéro de série sera 200 + son classement de l'année précédente dans son ancienne catégorie.

Si un tireur **s'inscrit en surclassement** et qu'il ne possède pas de numéro de série dans la catégorie en question, son numéro de série sera calculé en ajoutant 200 à son classement actuel dans sa catégorie.

Les autres tireurs et les tireurs non-classés seront 999.

Si lorsque le Championnat Provincial est organisé, il n'y a pas encore de classement pour la saison en cours, le dernier classement de la saison précédente sera pris en compte.

9. Classement individuel et cérémonie protocolaire.

A l'issue de la compétition, un podium est organisé pour chaque épreuve tirée.

A l'issue d'une compétition regroupée, les participants seront appelés dans l'ordre du classement général. Ensuite la cérémonie de remise des médailles sur le podium aura lieu par catégories.

Si un **regroupement** a eu lieu, un tireur d'une catégorie **inférieure** remportant une/des catégorie(s) supérieure(s) serait déclaré Champion Provincial dans cette/ces catégorie(s).

Exemple : Regroupement U17-U20-Senior, un U17 termine 1^{er}, il est Champion Provincial U17, U20 et Senior.

Exception : Seul un Vétéran peut être Champion Provincial Vétéran

Néanmoins, lors des podiums, seront appelés les 3 premiers tireurs de la catégorie. Si le 1^{er} de la catégorie n'est pas Champion Provincial, il est simplement déclaré 1^{er} de sa catégorie.

Exemple : Regroupement U17-U20, un U17 termine 1^{er}, le 1^{er} U20 n'est pas Champion mais 1^{er} U20.

Pour la catégorie U11, un diplôme sera remis à chaque participant.

Pour les catégories U13 et U15, un diplôme sera remis aux 8 premiers de chaque catégorie.

Pour les autres catégories, il n'y aura pas de diplômes remis.

10. Classement inter-cercles et classements par arme

La coupe "INTER-CERCLES" est attribuée, pour un an, au Cercle ayant réalisé le meilleur résultat global sur l'ensemble des épreuves.

Les points sont répartis comme suit :

A l'issue de l'épreuve, quels qu'aient été les regroupements, les tireurs sont classés uniquement dans la catégorie où ils se sont inscrits.

Chaque tireur reçoit un nombre de point selon la formule suivante (arrondi à 1 décimale) :

$$101 - \frac{100 * (\text{Classement du tireur} - 1)}{\text{Nombre de tireurs}}$$

En cas d'égalité de points dans le classement inter-cercles, le second critère de départage est d'avoir le plus grand nombre de participants.

Le Cercle vainqueur de ce Classement inter-cercles remporte la Coupe de la Province pendant un an.

Un classement des Cercles par arme sera également établi en faisant la somme des points des tireurs de ce cercle à chaque arme. Une coupe sera attribuée pour chaque arme et offerte au club vainqueur.

En cas d'égalité de points dans le classement par arme, le second critère de départage est d'avoir le plus grand nombre de participants à cette arme. Le troisième critère est le classement inter-cercles.

11. Trophées et coupes

Le Comité Provincial met à disposition des médailles d'or, d'argent et de bronze non gravées pour les trois premiers de chaque catégorie. Le Comité Provincial prête la « Coupe de la Province » pendant un an au Cercle vainqueur.

Le Cercle organisateur doit fournir à ses frais les 3 coupes « par armes ».

12. Frais d'inscription

Les frais d'inscriptions sont de 10 €.

Un tireur tirant dans une autre arme devra s'acquitter de 5 € par inscription en plus de la première.

Tout tireur inscrit valablement dans (au moins) une épreuve valide peut gratuitement s'inscrire à l'épreuve handi-escrime

13. Présidents de jury

Chaque cercle participant veillera à fournir un maximum d'arbitres permettant le bon déroulement des compétitions. La préférence sera donnée aux arbitres reconnus. (Arbitres CJL, Arbitres nationaux, etc.)

L'auto-arbitrage sera utilisé dans les épreuves en cas de manque d'arbitres.

Le Cercle organisateur doit subvenir aux besoins alimentaires des présidents de Jury patentés et des aidants éventuels au secrétariat du directoire technique.

14. Organisation de la compétition

L'organisation de la compétition incombe au Cercle organisateur.

Dès lors, il est nécessaire d'avoir à minima :

- Un ordinateur, disposant du logiciel utilisé pour la compétition
- Une imprimante
- Une personne pouvant gérer le programme « EnGarde » ou un autre logiciel reconnu
- Une personne responsable de l'arbitrage et de l'organisation des pistes
- Une personne responsable pour les affichages, la rédaction des diplômes et le remplissage des carnets des tireurs

Le Cercle organisateur prévoira un espace suffisant pour que ces personnes occupent leurs fonctions ainsi que, dans la mesure du possible, un espace de repos pour les présidents de jury.

15. Directoire Technique

Le Directoire Technique est composé de 3 membres : au moins un membre du Cercle organisateur et éventuellement des délégués d'autres cercles disponibles.

Le Directoire Technique doit trancher les éventuels appels de tireurs pour des décisions arbitrales et autres questions de règlement.

16. Jury d'appel

Le jury d'appel est formé par un représentant de chacun des Cercles de la Province et du Président du Comité Provincial ou de son suppléant. Le représentant est désigné sur la feuille d'inscription.

En cas de litige qui ne peut être résolu par le Directoire Technique, le jury d'appel se réunit et règle ce litige à la majorité simple.

17. Équipement et tenue

a. Normes générales

Les participants doivent être équipés suivant les normes de la FFCEB.

	U 11	U 13	U 15	U17 / U20 / Senior / Handi / Vétéran
Masque CE (< 1600 N)	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Autorisé
Masque FIE 1600 N	Recommandé	Recommandé	Recommandé	Recommandé
Bavette électrique (fleuret)	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
Veste CE 350 N	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Autorisé
Veste FIE 800 N	Recommandé	Recommandé	Recommandé	Recommandé
Pantalon CE 350 N	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Autorisé
Pantalon FIE 800 N	Recommandé	Recommandé	Recommandé	Recommandé
Sous-veste CE 350 N	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Interdit
Sous-veste FIE 800 N	Recommandé	Recommandé	Recommandé	Obligatoire
Fleuret	Lame 2	Lame 2	Lame 5	Lame 5
Épée	Lame 2	Lame 2	Lame 5	Lame 5
Sabre	Lame 2	Lame 2	Lame 5	Lame 5
Bustier dames	Recommandé	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire

b. Points spécifiques

i. Gant

La manchette du gant doit recouvrir entièrement la moitié de l'avant-bras armé du tireur et en aucun cas il ne doit y avoir un trou pratiqué dans la main du gant, même pour laisser passer le fil de corps.

ii. Masque

Les masques doivent être équipés du système de double Velcro et des 2 points de sécurité.

18. Responsabilité

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident ainsi que de vol dans les vestiaires et salles de compétition.

19. Horaire

Samedi 21

<u>ARME</u>	<u>SEXE</u>	<u>CATÉGORIES</u>	<u>APPEL</u>	<u>SCRATCH</u>	<u>DÉBUT</u>
Épée	Masculin & Féminin	U 20 / Senior / Vétérans	08 h 30	08 h 45	09 h 00
Fleuret	Masculin & Féminin	U 15 / U 17	09 h 00	09 h 15	09 h 30
Sabre	Masculin & Féminin	U 15 / U 17	09 h 30	09 h 45	10 h 00
Épée	Mixte	U 11 / U 13	10 h 00	10 h 15	10 h 30
Épée	Masculin & Féminin	U 15 / U 17	11 h 30	11 h 45	12 h 00
Sabre	Mixte	U 11 / U 13	12 h 00	12 h 15	12 h 30
Fleuret	Mixte	U 11 / U 13	12 h 00	12 h 15	12 h 30
Sabre	Masculin & Féminin	U 20 / Senior / Vétérans	12 h 30	12 h 45	13 h 00
Fleuret	Masculin & Féminin	U 20 / Senior / Vétérans	12 h 30	12 h 45	13 h 00
Épée	Masculin & Féminin	Handi-escrime	12 h 30	12 h 45	13 h 00

L'organisateur se réserve le droit d'adapter l'horaire si un petit nombre d'inscrit dans certaines catégories oblige à faire des regroupements. Les éventuels changements seront communiqués aux secrétariats des clubs dès que possible.

20. Inscriptions

Les inscriptions sont à faire parvenir de préférence par ophardt ou par courriel à info@creh.be pour le **Mercredi 21 septembre avant 23h59** à l'aide du fichier Excel joint à cette invitation.

Les inscriptions reçues après la date limite peuvent être acceptées par l'organisateur.

Il est demandé aux clubs d'envoyer les inscriptions au plus tôt et de déjà envoyer au moins partiellement pour le mardi 17.

21. Palmarès 2023

a. Palmarès inter-cercles

Coupe de la Province : Cercle d'Écime Charlemagne

Coupe Fleuret : Cercle Royal d'Écime de Huy

Coupe Épée : Cercle d'Écime Charlemagne

Coupe Sabre : École d'Écime le Sabre Noir

b. Palmarès individuel

Fleuret	U 11	Mixte	<i>Non organisé</i>	
Fleuret	U 13	Mixte	VAN HERCK Maximilien	Cercle Royal d'Écime de Huy
Fleuret	U 15	Masculin	OLYNYK Lilian	Cercle Escrime Embourg
Fleuret	U 15	Féminin	JOSQUIN Erika	Cercle Royal d'Écime de Huy
Fleuret	U 17	Masculin	MARTIN Noé	Cercle Escrime Embourg
Fleuret	U 17	Féminin	VAN HERCK Océane	Cercle Royal d'Écime de Huy
Fleuret	U 20	Masculin	JOSQUIN Alexandre	Cercle Royal d'Écime de Huy
Fleuret	U 20	Féminin	<i>Non organisé</i>	
Fleuret	Senior	Masculin	JOSQUIN Alexandre	Cercle Royal d'Écime de Huy
Fleuret	Senior	Féminin	<i>Non organisé</i>	
Fleuret	Vétéran	Masculin	<i>Non organisé</i>	
Fleuret	Vétéran	Féminin	<i>Non organisé</i>	
Épée	U 11	Mixte	<i>Non organisé</i>	
Épée	U 13	Mixte	TERLONGE Nelson	Cercle d'Écime Charlemagne
Épée	U 15	Masculin	VERVOORT Virgil	Cercle d'Écime Charlemagne
Épée	U 15	Féminin	<i>Non organisé</i>	
Épée	U 17	Masculin	URBAIN Tim	Cercle d'Écime Charlemagne
Épée	U 17	Féminin	THOMASSIN Jeanne	Fechtclub Eupen - Eupen Escrime
Épée	U 20	Masculin	<i>Non organisé</i>	
Épée	U 20	Féminin	BERTRAN Clara	Cercle d'Écime Charlemagne
Épée	Senior	Masculin	RASIR Stephane	Cercle d'Écime Charlemagne
Épée	Senior	Féminin	SALOMON Laure	Cercle d'Écime Charlemagne
Épée	Vétéran	Masculin	RASIR Stephane	Cercle d'Écime Charlemagne
Épée	Vétéran	Féminin	<i>Non organisé</i>	
Épée	Handi	Masculin	VANDENBERGHE Corto	Cercle d'Écime Charlemagne
Épée	Handi	Féminin	DERAUW Valentine	Cercle d'Écime Charlemagne
Sabre	U 11	Mixte	<i>Non organisé</i>	
Sabre	U 13	Mixte	WYNANTS Charles	École d'Écime le Sabre Noir
Sabre	U 15	Masculin	DALLA VECCHIA Matteo	Cercle Escrime Embourg
Sabre	U 15	Féminin	NAPOLITANO Anabel	École d'Écime le Sabre Noir
Sabre	U 17	Masculin	PAPALIA Tao	Cercle Escrime Embourg
Sabre	U 17	Féminin	ABRAS Lucie	École d'Écime le Sabre Noir
Sabre	U 20	Masculin	NAPOLITANO Adrien	École d'Écime le Sabre Noir
Sabre	U 20	Féminin	NAPOLITANO Lucie	École d'Écime le Sabre Noir
Sabre	Senior	Masculin	POIZAT Renaud	École d'Écime le Sabre Noir
Sabre	Senior	Féminin	<i>Non organisé</i>	
Sabre	Vétéran	Masculin	POIZAT Renaud	École d'Écime le Sabre Noir
Sabre	Vétéran	Féminin	GUIOT Anne-Sophie	Cercle Royal d'Écime de la Sauvenière